



commune de
Gespunsart

le Gesp'infos

Lettre d'information de la mairie à l'attention des Torés

Jun 2021

Le mot du maire



Depuis quelques semaines, nous entamons progressivement une sortie de confinement. Nous nous orientons vers une reprise de la vie locale et associative, ce dont nous pouvons nous réjouir. Il faudra bien entendu rester vigilant et continuer à respecter les gestes barrières.

Par ailleurs, avec le retour des jours ensoleillés, il ne faut pas oublier de respecter les règles de vie commune et en particulier celle de la tranquillité publique. Pensez par exemple à respecter les horaires convenus pour les travaux (bricolage, tonte, tronçonnage...). Nous ne sommes pas les seuls à subir ce type d'incivilités, mais il convient de constater que la gendarmerie ne peut intervenir à plusieurs endroits à la fois et que ses priorités sont définies en fonction de la gravité des délits.

Je vous rappelle également que les feux de toutes natures sont interdits, notamment dans les bois. En effet, les feux de forêts sont chaque année à l'origine de désastres écologiques, et il est dans notre intérêt de protéger notre belle forêt.

D'autre part, le conseil municipal mène une réflexion suite au départ en retraite de notre policier municipal. L'une des pistes envisagées, en lien avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole, est de s'inscrire dans le dispositif de la police intercommunale. Affilié à la gendarmerie, il s'agirait d'améliorer la surveillance du territoire en soirée, mais également d'intensifier les contrôles routiers.

Ce dispositif entraîne bien évidemment un coût. Il sera mis en place en fonction de nos capacités financières.

En ce qui concerne l'activité municipale, le travail se poursuit dans la réalisation de la rue de la Bellevue. Pour des raisons financières, elle sera réalisée sur deux exercices budgétaires. Les travaux devraient démarrer entre septembre et octobre et se terminer au 1^{er} trimestre 2022.

Un nouveau site internet devrait également voir le jour au cours du 3^e trimestre. Doté de nouvelles fonctionnalités et d'une plus grande simplicité d'utilisation, il sera notamment possible dans le cadre scolaire de réserver ses tickets de cantine et de les régler en ligne.

Enfin, une réflexion au sein d'Ardenne Métropole est en cours autour de la mise en place de composteurs collectifs. L'objectif est de contribuer à la diminution de nos déchets ménagers qui, je vous le rappelle, devrait faire l'objet d'une taxation plus importante en raison de la fermeture des décharges départementales. Par conséquent, il faut se préparer collectivement pour améliorer le tri, diminuer la production de nos déchets et favoriser leur recyclage.

À l'approche des congés d'été, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances !

Bien à vous,

Gilles Michel

À venir

- 3 juillet Marché nocturne de l'artisanat
- 13 et 14 juillet Fête nationale avec retraite aux flambeaux et cérémonie du 14 juillet
- 14 juillet Barbecue ouvert à tous avec animations toute la journée à la salle des fêtes
- 5 septembre Cérémonie de la Libération de Gespunsart et hommage à M. Carlin
- 11 septembre Marché des producteurs

Travaux

Travaux de la rue de la Bellevue

Les travaux de la pose des nouveaux réseaux d'assainissement et d'eau potable sont terminés depuis le 7 mai 2021 ; cette opération était sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Concernant les futurs travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunication et éclairage public) débutera en fin d'année 2021. Ensuite, en début d'année 2022, une nouvelle voirie sera réalisée pour finaliser cette opération.



Travaux de rénovation des trottoirs et pose des réseaux d'éclairage public au niveau des arbres de la rue de la Gare et de la route de Pussemange

Ces travaux ont démarré le lundi 3 mai 2021. Ils ont consisté, dans un premier temps, en la réalisation de la pose de gaines avec câblage d'alimentation en tranchée. S'en est suivi un reprofilage des surfaces puis la mise en œuvre d'un bi-couche. L'illumination des arbres durant la période de Noël s'effectuera suivant les horaires d'éclairage public habituels de la commune.

Environnement

Les agents techniques viennent de procéder au fleurissement communal annuel. Ils vont effectuer l'engazonnement des espaces verts situés entre les nouvelles plantations d'arbres ; il est donc demandé aux riverains de respecter ces futures pelouses qui ne sont pas des aires de stationnement.



Bivouac



En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ardennes et la communauté d'agglomération Ardenne Métropole, la commune souhaite développer le côté nature et touristique et va expérimenter la mise en place d'un bivouac. C'est un endroit où les amateurs de sport nature pourront s'arrêter temporairement. Cet espace sera équipé d'un foyer en dur, de billots de bois pour l'assise, d'un emplacement pour toile de tente, ainsi que d'un panneau des règles de bonne conduite.

Souhaitant sécuriser cette zone, la commune mettra en place des barrières pour bloquer la circulation des véhicules motorisés roulant illégalement sur nos chemins.

L'adhésion à ce projet permettra de dynamiser l'attractivité de notre village et de partager la richesse de notre patrimoine forestier, projet qui pourrait être la genèse d'un nouvel axe de développement pour notre commune.

Sécurité publique

Stationnement matérialisé avenue de la Gare et rue de Cominay : précisions apportées par le Maire.

La mise en place de stationnements délimités sur la route principale a pour raison deux objectifs principaux :

- 1) **Libérer les trottoirs** afin de laisser le passage aux piétons pour éviter qu'ils n'aient à descendre sur la chaussée.
- 2) **Diminuer la vitesse des véhicules** dans le village afin de ralentir le trafic. Pour rappel, un panneau d'indication de 50 km/h est posé 150 m avant l'entrée dans le village ; un panneau lumineux est également installé 5 m après le panneau d'entrée.

Aussi, suite aux remarques qui sont remontées au conseil municipal, plusieurs points doivent être portés à la connaissance de chacun et chacune :

- Toutes les communes constatent une augmentation de la vitesse des véhicules en ville et/ou dans les axes principaux des villages.
- Dans la plupart des situations, une très large majorité des habitants se plaignent de cet état de fait et ne se sentent pas en sécurité même sur le trottoir.
- Les mesures prises dans la majorité des communes ont été de mettre en place un rétrécissement des voies de circulation ; voire une réduction de la vitesse à 30 km/h, ce qui sera sans doute la norme à terme dans toutes les villes et les villages.
- Les frais engagés par la commune ne concernent que les emplacements de stationnement. Étant donné que la route est départementale, c'est le Conseil Départemental des Ardennes qui a réaligné la ligne centrale selon les normes de traçage en cours.
- Il est également rappelé que le stationnement est strictement interdit sur les trottoirs. Il pourrait être toléré si une largeur de 1,40 m est laissée libre pour faciliter le passage des piétons, des personnes à mobilité réduite ou encore des poussettes. Si tel n'est pas le cas, le code de la route prévoit des sanctions en cas de stationnement gênant ou dangereux et engageant alors une responsabilité personnelle et non celle de la mairie.

Conclusions :

- **Des améliorations sont à faire pour assurer une protection de tous et des biens.**
- **Par son pouvoir de police, le maire doit concilier deux choses : d'une part le droit des usagers de la voie publique et d'autre part les contraintes liées à la circulation et au stationnement des véhicules.**



Déchèterie

Vous avez appris par le journal *L'Ardennais* la fermeture de notre déchèterie ainsi que celles des communes voisines. Tout comme vous, j'ai été surpris par cette annonce et j'ai fait immédiatement part de mon mécontentement par écrit auprès de la présidence de la communauté d'agglomération.

Aussi, suite à un échange téléphonique avec le président d'Ardenne Métropole, M. Boris Ravignon, je vous informe que cette fermeture n'a pas été décidée ni même validée par les instances communautaires.

Par la suite, après la venue du vice-président d'Ardenne Métropole en charge des déchets, j'ai fait remonter les éléments suivants montrant l'utilité et le maintien de celle-ci :

- 1) Provenance des utilisateurs : 60 à 70 % des utilisateurs proviennent de la commune de Gespunsart ; 30 % proviennent de la commune de Neufmanil ; le reste des usagers viennent de la commune de La Grandville.
- 2) L'état de la fréquentation que nous avons relevé depuis 2018 : en moyenne mensuelle, 500 à 600 personnes utilisent la déchèterie à raison de deux jours d'ouverture par semaine (mercredi et samedi). Il a été constaté que la fréquentation est stable d'une année sur l'autre avec des baisses aux mois d'hiver (d'où une modulation du nombre d'heures d'ouverture).

J'ai également fait remarquer que la déchèterie de Gespunsart était bien tenue depuis plusieurs années par un personnel professionnel (Karine).

Enfin, afin de vérifier l'origine des venues, un projet d'accès sous forme de badge est en réflexion.

Pour l'instant, il ne semble pas se dessiner une fermeture, mais la vigilance reste de mise.

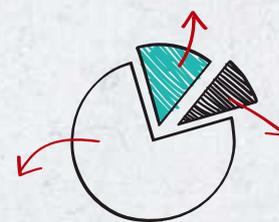
Notre déchèterie représente un véritable service auprès de nos concitoyens. Je vous encourage à l'utiliser au maximum !

À suivre...

Gilles Michel



BUDGET 2021



Les grands équilibres

Le budget primitif (BP) 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1 923 354,79 euros dont 22 000 € de crédits affectés aux opérations d'ordre



Montant de la section de fonctionnement (70 % du BP)
Dépenses - recettes = **1 339 033,63 €**

Montant de la section d'investissement (30 % du BP)
Dépenses - recettes = **584 321,16 €**

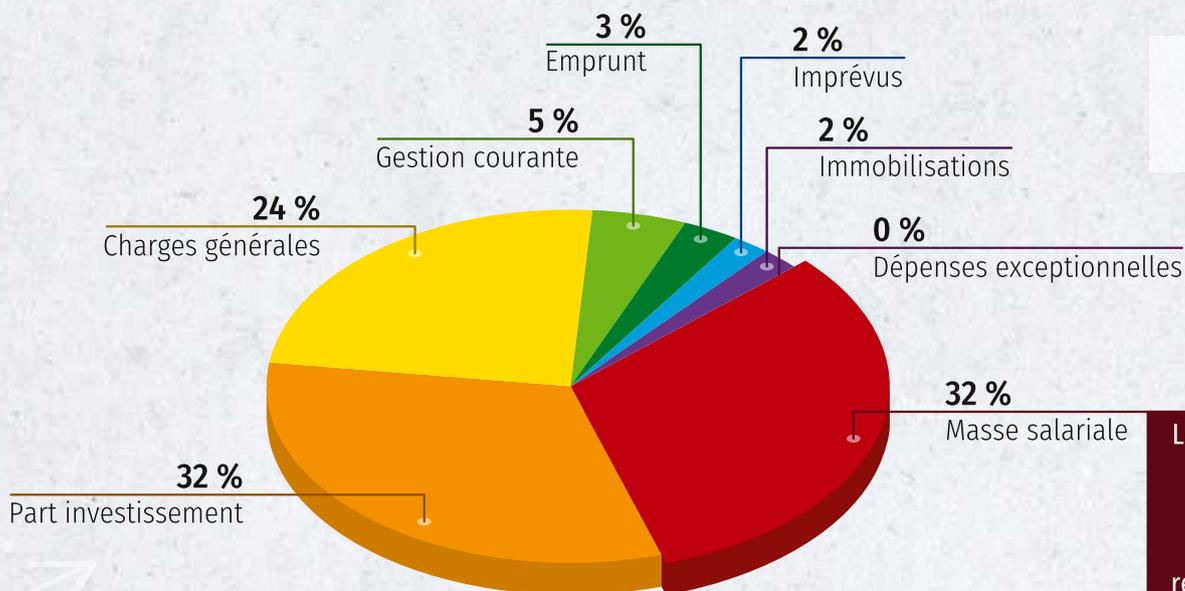
*Cette opération va bénéficier d'une subvention de l'État d'un montant de **78 938,00 €** soit 22 % de financement*

LES BONNES

NOUVELLES !

Malgré une baisse des dotations, ainsi que des produits liés à un contexte de crise sanitaire lourd qui n'est pas sans conséquence sur le plan budgétaire, une section de fonctionnement qui s'équilibre sans reprise de l'antériorité, une capacité d'autofinancement dégagée à hauteur de 428 000 euros et un résultat d'investissement positif + 49 321,16 euros (*pour mémoire, en 2019 : - 308 800,70 euros*)

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les frais de personnel sont une dépense obligatoire pour la collectivité et représentent 32 % des charges de la section de fonctionnement.

Principales dépenses d'investissements 2021

Travaux

Rue de la Bellevue	359 156,70 €
Aménagement des trottoirs rue de la Gare et route de Pussemange	29 028,00 €
Réseau éclairage arbres rue de la Gare et route de Pussemange	31 083,60 €
Rénovation lavoir rue Basse des Pâquis	2 724,00 €
Hangar pour stockage de sel	5 000,00 €
	<hr/>
	426 992,30 €

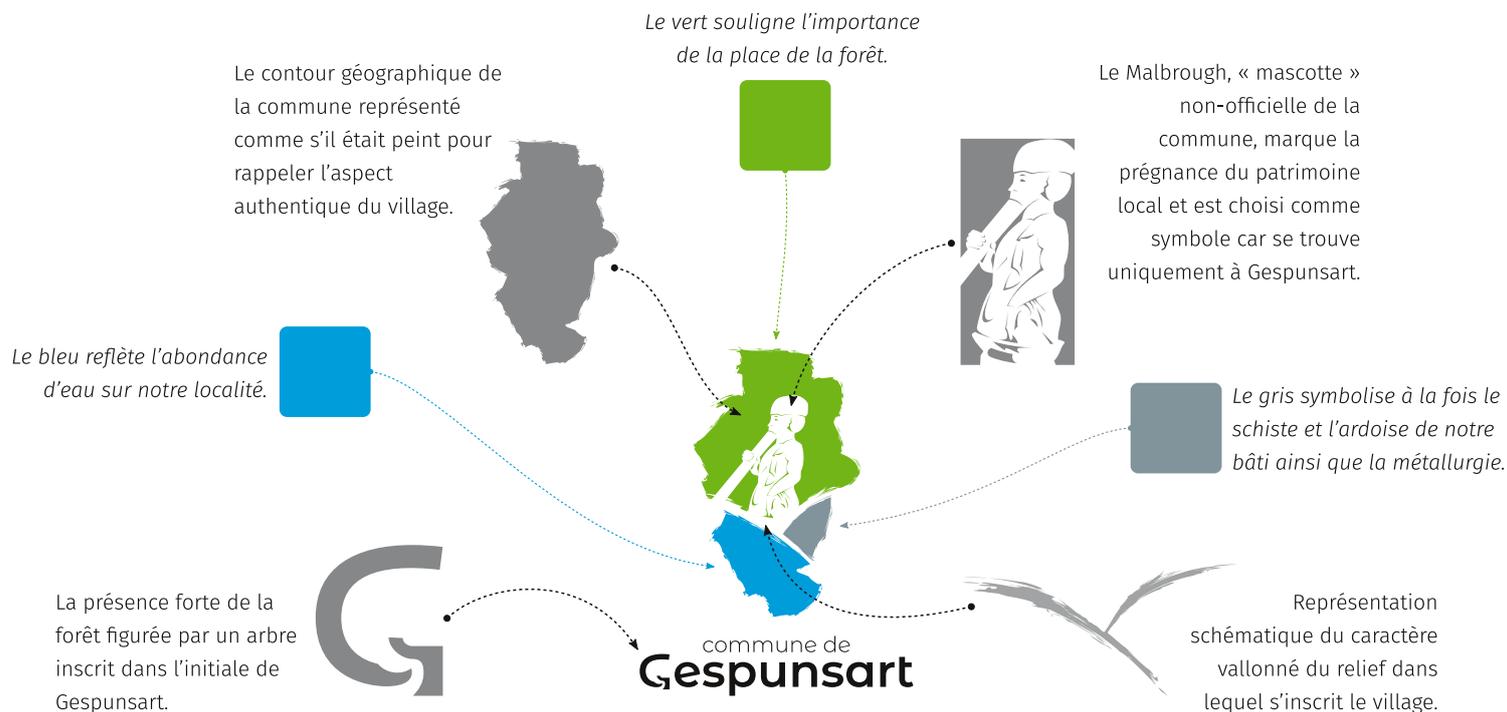
Acquisitions diverses

Éclairage de Noël	5 000,00 €
Échafaudage	2 500,00 €
Laveuse sol	7 296,00 €
Défibrillateurs	1 500,00 €
Panneau électronique d'affichage	20 000,00 €
Serveur mairie	7 000,00 €
Nouveau site mairie	7 000,00 €
	<hr/>
	50 296,00 €

La requalification de la rue de la Bellevue fera l'objet d'une inscription budgétaire sur deux exercices afin de donner une marge de manœuvre financière pour la réalisation d'autres projets sur la commune sans avoir recours à l'emprunt. L'objectif est de ne pas alourdir la dette et d'attendre que certains contrats de prêts se terminent pour envisager de nouveaux prêts si nécessaire.

Identité graphique communale

Comme vous l'avez sans doute remarqué en recevant le Biga au mois de mars et sur ce présent Gesp'infos, notre commune s'est dotée d'une nouvelle identité graphique. Ce logotype sera désormais utilisé sur tous les outils de communication de la mairie de Gespunsart afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble de nos publications. Voici comment il se compose :



Vaccination ouverte à tous

Pour prendre rendez-vous :

- soit en ligne sur www.doctolib.fr
- soit par tél. au 06 13 84 80 41

Les trois centres de vaccination les plus proches sont : Charleville-Mézières, Nouzonville et Vrine aux Bois.

Pour plus de renseignements :

- <https://ardenne-metropole.fr/2021/06/17/vaccination-ouverte-a-tous/>
- <https://www.sante.fr/>

Commerces mobiles et ambulants

Le boucher-traiteur **Bruno** est présent le mardi après-midi près du jet d'eau.

La poissonnerie **Masse** circule en effectuant quelques arrêts dans les rues du village, le mardi en début d'après-midi.

Elle reprend du service...



« Sur un Air de Pizza, Marie-Pierre bonsoir !

— Bonsoir, je souhaiterais commander une Reine avec un supplément olives vertes pour 21 h.

— C'est noté. C'est à quel nom ?

— Céline. Merci, à tout à l'heure. »

Ceci n'est pas une fiction, les personnages sont bien réels.

Marie-Pierre revient bientôt (fin juin, début juillet). Vous la verrez sur la place du jet d'eau avec son petit camion rouge, tous les dimanches de 18 h à 21 h. Elle vous servira ses traditionnelles pizzas et quelques nouveautés.

Sur un Air de Pizza : 06 17 54 96 86

Rentrée scolaire 2021-2022

Les inscriptions scolaires ont eu lieu du 18 au 21 mai. Les effectifs actuels enregistrés pour la rentrée sont de 41 maternels et 36 primaires soit un effectif total de 77 élèves.

La rentrée scolaire 2021-2022 aura lieu le 2 septembre. Pour les toutes petites sections et les petites sections scolarisées pour la première fois, elle sera répartie sur le jeudi et le vendredi.

En termes d'organisation, il ne devrait pas y avoir de changement. Mme Poncet et Mme Gobron devraient s'occuper des maternels, Mme Simon des CP, CE1 et Mme Lambert des CE2, CM1 et CM2, sous réserve de validation de l'inspection académique. Si les conditions sanitaires le permettent, un café sera proposé aux parents le jour de la rentrée.

Pour rappel, la commune propose une garderie le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et l'après-midi de 16 h à 18 h au tarif de 0,60 € la ½ heure, également une cantine au tarif de 5 € comprenant repas et garderie du midi. Les cartes de garderie et les carnets de cantine sont à acheter en mairie.

Opération Agglo Vélo

Depuis septembre 2020, la commune de Gespunsart participe à l'« Opération Agglo Vélo » proposée par Ardenne Métropole. Il s'agit d'une aide à l'achat d'un vélo neuf ou remis à neuf. Le montant de l'aide, pour tout achat de vélo à assistance électrique ou non – neuf ou d'occasion – chez un vélociste partenaire, est de 33 % plafonnée à 200 €, voire 40 % avec un plafond de 300 € pour un vélo conçu et assemblé en France.



Pour tout renseignement sur l'éligibilité, le type de vélo subventionné et la liste des vendeurs partenaires, rendez-vous sur le site :

<https://ardenne-metropole.fr/operation-agglo-velo/>
ou envoyez un mail à mobilites@ardennes-metropole.fr

Centre aéré sur le thème de Disney

La commune accueille vos enfants du 12 au 30 juillet (sauf le 14), sur le thème « Le monde de Disney », sous la direction de Stéphanie Mathy.

Une sortie extérieure chaque semaine, et des activités manuelles, sportives... sont proposées tous les jours. Venez nombreux !



Bibliothèque municipale

Appel à bénévolat

Suite à la période Covid et afin de remettre en fonctionnement notre bibliothèque, le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 31 mai 2021 de passer une convention avec le Conseil Départemental des Ardennes afin d'améliorer le développement de la lecture publique.

Cette convention nous permettra de bénéficier davantage de services de la part de la BDA (Bibliothèque Départementale des Ardennes).

Des outils pourront ainsi être mis à disposition des habitants pour avoir accès à des contenus dématérialisés (presse, cinéma, autoformation...)

Un règlement intérieur va être rédigé et un contrat d'objectif signé prochainement.

Pour optimiser son fonctionnement, il est envisagé de faire appel à des bénévoles avec qui une charte serait établie.

Aussi si vous souhaitez investir un peu de votre temps et en particulier auprès des enfants de notre village, vous pouvez soit contacter directement le secrétariat de mairie au 03 24 53 85 16, soit nous faire part de votre intention en nous envoyant un courriel : mairie@gespunsart.fr

Retour des livres

Si vous avez encore des livres empruntés à la bibliothèque, vous pouvez les déposer en mairie. Merci de les rapporter le plus rapidement possible.

Présence de chenilles processionnaires du chêne

Des chenilles urticantes prolifèrent dans nos bois, leurs poils déclenchent des irritations sévères de la peau et des muqueuses. Lors d'une promenade en forêt, il s'agit d'éviter les zones potentiellement infestées, de se protéger en portant des vêtements longs et un couvre-chef, de ne pas se frotter les yeux, de prendre une douche et de changer de vêtements en rentrant. En cas de symptômes importants, consultez un médecin.

www.grand-est.ars.sante.fr/index.php/chenilles-urticantes-0

Information sur les sarts

La commission des bois vous informe que le tirage des sarts est reporté à une date qui sera communiquée ultérieurement pour cause de présence de chenilles processionnaires.

Un nouveau règlement des affouagistes vous sera remis le jour du tirage des sarts. Si vous ne pouvez pas venir tirer votre sart personnellement, il vous sera possible de donner un pouvoir à une tierce personne pour que celle-ci vienne à votre place (un pouvoir par personne).

Concernant le paiement du sart, son prix reste inchangé à 40 €, il pourra se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

Défibrillateurs

Trois défibrillateurs ont été installés : un sur la place de l'Église, un à la salle des sports et un à la salle des fêtes.

En septembre, une démonstration / formation de leur fonctionnement sera faite à toutes les personnes volontaires. Une information sur cette présentation vous sera communiquée prochainement.

Afin d'organiser celle-ci, merci de vous faire connaître et de vous inscrire au secrétariat de mairie au 03 24 53 85 16.

Prévention feux de forêt

Les conditions climatiques particulièrement sèches qui prévalent depuis quelques années ont fragilisé l'état de la végétation et rendent les massifs forestiers particulièrement sensibles au risque d'incendie de forêt.

En prévention, le Préfet des Ardennes incite tout un chacun à débroussailler sa propriété. Sur un terrain dégagé, le feu se propage beaucoup moins et l'intervention des sapeurs-pompiers est facilitée.

Pour la sécurité de tous, il est nécessaire d'éviter le brûlage des végétaux. Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou dans votre composteur.



Comment devenir jeune sapeur-pompier de Nouzonville/Gespunsart ?

Tu veux devenir jeune sapeur-pompier, découvrir ses missions et ses rôles, être formé au secourisme, à la lutte contre les incendies et faire du sport...

Pour cela, tu dois être âgé de 12 à 14 ans, habiter à Gespunsart et être motivé. Tu suivras alors une formation sur quatre années qui se déroule le samedi matin et certains dimanches matins. À l'issue de cette formation, tu seras évalué sur des épreuves techniques et physiques et ainsi obtenir ton diplôme du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers (BNJSP).

Ensuite, tu pourras être apte à la pratique opérationnelle et devenir sapeur-pompier volontaire.

Si tu as des questions ou que tu souhaites des renseignements, tu peux contacter : l'adjudant-chef Larzillière Fabrice au 07 68 91 12 97 ou l'adjudant Cocu Romuald au 06 20 57 81 12.

Informations pratiques

- Horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h ; téléphone : 03 24 53 85 16.
- **La mairie sera fermée du 12 au 30 juillet.** Une permanence sera assurée par le maire et ses adjoints tous les mardis et jeudis de 16 h à 18 h.
- Horaires d'ouverture de la déchèterie :
Hiver (octobre à mars) : mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Été (avril à septembre) : mercredi de 8h à 12h et de 13h à 18h, le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h.